

LE NARRATEUR UNIVERSEL.

Sextidi 6 Brumaire , an VI

(Vendredi 27 Octobre 1797).

Les Abonnemens doivent être adressés, francs de port, au *directeur du NARRATEUR UNIVERSEL*, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, maison de la Réunion. Le prix est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour douze.

Décret du sénat de Brémén qui défend aux particuliers de recevoir chez eux les étrangers émigrés ou exilés de leur patrie. — Nouvelles de Londres sur la bataille navale entre les Anglais et les Hollandais. — Ordre donné par le général Augereau pour l'expulsion des royalistes et des réquisitionnaires qui se trouvent dans les administrations de l'armée d'Allemagne. — Annonce officielle de la signature de la paix définitive avec l'empereur.

AVIS IMPORTANT.

On dénonce de toute part un nommé Bizo, se disant *commissionnaire en librairie, rue du Poin Saint-Jacques*, qui demande de l'argent aux citoyens des départemens, souscripteurs des feuilles périodiques, sous prétexte qu'il se charge de renouveler leurs abonnemens, ou de les fournir. Nous savons que cette ruse et quelques autres semblables ont été employées pour tromper plusieurs de nos abonnés. Nous les invitons à se mettre en garde contre ce genre de subtilité, et à ne s'adresser, pour leurs renouvellemens et pour tout ce qui concerne cette feuille, qu'à notre bureau, rue des Moineaux, n^o. 423.

Nous les invitons aussi à être plus exacts que jamais à renouveler leurs abonnemens avant qu'ils soient expirés, parce que le droit de timbre ne nous permet pas de garder des collections, qui pourroient rester à notre charge. Nous les engageons, en outre, à se conformer au nouveau prix que nous avons été obligés de fixer : 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an.

A L L E M A G N E.

De Brémén, le 3 octobre.

On a publié hier un décret du sénat qui défend aux particuliers de cette ville de recevoir chez eux à l'avenir les étrangers, émigrés ou exilés de leur patrie, sans la permission expresse du sénat. On n'accordera cette permission que dans des cas très-particuliers & par des raisons d'importance.

De Ratisbonne, le 16 octobre.

Nous recevons à l'instant de très-agréables nouvelles de la paix ; elle doit, au moment présent, être définitivement signée. Nous espérons en recevoir ce soir ou demain la confirmation officielle.

D'après des avis certains, les trois personnes suivantes

vienent d'être adjointes à l'ambassade impériale pour le congrès de paix : M. Bleul, secrétaire du cabinet impérial ; M. Schraut, secrétaire de légation impériale ; & M. Blum, conseiller de l'évêque de Strasbourg, avantageusement connu par plusieurs écrits.

Hier, sur la demande de l'électeur de Cologne, le ministre directorial de Mayence a proposé de prier S. M. I. d'intervenir pour faire cesser le système tendant à républicaniser la rive gauche du Rhin. Le même ministre présentera, lundi prochain, à la diète le projet de lettre au chef suprême de l'Empire, pour qu'elle y donne sa sanction.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 19 octobre.

Nos papiers ne sont pleins que de détails relatifs à la victoire navale que nous venons de remporter sur les hollandais. Ils confirment, à-peu-près, les relations publiées en Hollande. Nous avons pris 9 vaisseaux de ligne hollandais, & une frégate nommée *l'Embuscade*. Le vaisseau le *Munnikendam*, que les relations de la Haye disent avoir été coulé bas, est du nombre des vaisseaux pris. Mais le *Delft*, de 55 canons, a coulé bas dans la baie de Hozeley avec son équipage & 120 anglais qui étoient à bord.

L'amiral Duncan a été élevé à la dignité de lord, sous le titre de vicomte Duncan, & l'amiral Onslow à celle de baronet.

Les Anglais ont perdu au-delà de mille hommes, tant tués que blessés ; mais il est faux qu'un de leurs vaisseaux ait été coulé bas dans l'action.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

A R M É E D ' A L L E M A G N E.

Au quartier-général de Strasbourg,
le 28 vendémiaire, an 5.

Le général en chef s'occupe avec une grande activité de l'épuration des administrations militaires. Il veut que, sous

six semaines, elles soient purgées de royalistes & de réquisitionnaires, & il invite tous les républicains propres aux différens travaux de toute administration quelconque à s'y présenter dans ce délai.

Le général Augereau, au commissaire-ordonnateur en chef.

Vous voudrez bien, citoyen ordonnateur, aussi-tôt la présente reçue, renvoyer de vos bureaux & de tous les postes soumis à votre nomination & à votre inspection, tout jeune homme de la première réquisition, ou tout homme qui auroit donné lieu de croire qu'il n'est pas attaché au régime républicain. Je rends responsables les commissaires de la manière dont mon ordre sera exécuté; il est bon aussi qu'ils sachent que c'est par des patriotes & non par de *nouveaux royalistes* que les premiers doivent être remplacés.

DE PARIS, le 5 brumaire.

Bonaparte a mis le comble à sa gloire; il a triomphé de toutes les difficultés. Il s'est montré le plus habile des négociateurs, comme il étoit depuis long-tems le plus heureux & le plus savant des guerriers. C'est à lui qu'appartient véritablement le nom de *GRAND*, que la flatterie a prodigué à tant de rois & de princes. Il n'est plus seulement le conquérant & le législateur de l'Italie, il est le *pacificateur du Continent*.

Le traité avec la maison d'Autriche a été signé à Udine. Il a été apporté la nuit dernière au directoire par Berthier, chef de l'état-major de l'armée d'Italie.

Le directoire l'a arrêté & signé dans une séance qu'il a tenue ce matin.

Cette nouvelle, en se répandant dans Paris, y a causé la joie la plus éclatante. Le nom de *BONAPARTE* vole de bouche en bouche avec les expressions de la reconnaissance & de l'admiration la plus vive.

Les fonds ont déjà beaucoup haussé, & hausseront sans doute encore.

— On croit connoître la principale difficulté qui, pendant long-tems, a arrêté la marche des négociateurs d'Udine. On assure que les concessions étoient à-peu-près réglées; mais il s'agissoit de savoir si, dans la partie conquise de l'Italie, il y auroit une seule république, ou si on en laisseroit subsister trois, sous les noms de républiques liguriennes, cisalpine & vénitienne. Buonaparte insistoit, dit-on; sur l'unité, qu'il croit nécessaire pour garantir ces contrées des dissensions intestines & des guerres mutuelles qu'on sauroit y fomenter, & dans lesquelles l'Autriche ne manqueroit pas d'intervenir, & pourroit ainsi nous entraîner nous-mêmes. La maison d'Autriche, de son côté, redoutoit le voisinage d'un nouvel état qui, dangereux pour elle par ses principes, le seroit aussi par sa population, sa richesse & sa force réelle. Elle ne voyoit de sûreté pour elle que dans le morcellement d'une pareille puissance; & elle le demandoit comme condition nécessaire, & peut-être aussi, sans le dire, comme moyen de se dédommager un jour des concessions forcées qu'elle fait aujourd'hui.

Nous ignorons jusqu'ici comment cette question, en effet très importante, a été résolue par les négociateurs.

— Le marquis d'Arango a reçu hier deux couriers de son cabinet. On ignore encore si la cour de Lisbonne a enfin ratifié le traité conclu.

— Trois individus, se disant Russes, viennent d'arriver à Paris. Les uns assurent que ce sont des envoyés de la cour de Pétersbourg; d'autres, que ce sont simplement des voyageurs.

— La distribution des prix mérités par les élèves du conservatoire de musique, s'est faite avant-hier à l'Odéon, avec beaucoup de solennité, en présence du directoire & des ministres. Le ministre de l'intérieur a cru devoir saisir cette occasion pour prononcer un discours analogue à la circonstance. C'est la première fois qu'il parloit en public, depuis son arrivée de Nantes. On n'a point trouvé Portateur dans le ministre. Son discours a paru une imitation malheureuse du discours en prose poétique sur *l'Harmonie*, que Gresset se reprochoit à lui-même d'avoir fait.

— On assure que c'est le général Desaix qui succède à Beurnonville dans le commandement de la division de l'armée du Nord réunie à celle d'Allemagne.

— Le directoire a accordé des bureaux de loterie aux veuves de Louvet & de Philippeaux.

— Legendre (de Paris), si célèbre dans la convention, vient de mourir. Il étoit encore membre du conseil des anciens; mais à peine s'y étoit-il fait remarquer. Legendre étoit violent, mais bon; ennemi terrible dans le péril; obligeant & généreux après la victoire, comme presque tous les amis de Danton. Il avoit ouvert les prisons à une multitude de victimes, après le 9 thermidor: avant, il étoit menacé par Robespierre, pour avoir essayé de défendre Danton proscrit. Legendre aimoit passionnément la liberté & la révolution; & dès qu'elles lui paroissoient menacées, il jugeoit bons tous les moyens de les soutenir. Il étoit sans aucune instruction; mais il avoit beaucoup de talent naturel, une grande énergie de caractère, & souvent à la tribune, lorsqu'il étoit échauffé, de beaux mouvemens oratoires & l'éloquence du *paysan du Danube*.

— Lafayette ne s'est point embarqué pour l'Amérique, comme nous l'avions prévu. Son épouse ne pourroit en ce moment soutenir un aussi long voyage: ils doivent passer l'hiver dans une petite campagne près d'Altona.

— L'individu qu'on avoit arrêté dans le Jura, & qu'on disoit être Cormatin, est un nommé *Fleurard*, négociant du Calvados, qui alloit s'établir à Versoix, où il avoit déjà fait plusieurs voyages.

Extrait d'une lettre du général San-Fermo, nouveau ministre de Venise à Paris.

Paris, le 4 brumaire, an 6.

« Je dois à mon caractère, je dois à la loyauté de la nation dont je suis le ministre, & à la reconnaissance qui lie l'Italie régénérée à la nation française, de détruire des bruits trop long-tems méprisés. Il vient d'arriver d'Italie des renforts d'intrigans; je les signalerai. Le masque dont ils se sont couverts ne m'en imposera pas. Meneurs secrets du royalisme & de l'aristocratie, ils ont senti leur faiblesse; ils vont semant la division & la défiance au milieu des vrais patriotes. Ils insinuent que Venise vise à se séparer de la cisalpine; qu'avec l'appui du général en chef, elle veut s'adjoindre le plus grand nombre des villes de la Terre-Ferme, & augmenter le plus possible son territoire.

» Pour mettre fin à ces calomnies, je crois devoir dé-

clarer à la face du peuple français & des peuples d'Italie, que les habitans de Venise, bien déterminés à rétablir sur des bases inébranlables leur liberté, ont par des signatures innombrables & par des proclamations, émis leur vœu solennel de se réunir à tous les peuples régénérés d'Italie, pour former l'imposante masse d'une république démocratique représentative, une et indivisible. Le gouvernement provisoire de Venise a, par toutes les instructions adressées à ses ministres plénipotentiaires, le citoyen Battagia & moi, dirigé nos vœux, nos démarches, notre espoir, vers cet unique but. Nous suivons ces instructions avec une religieuse & opiniâtre constance.

Signé, SAN-FERMO.

VARIÉTÉ.

Il vient de paroître récemment à Londres un ouvrage intitulé: *Traité sur la police de la capitale*. Cet écrit offre des détails & sur-tout des calculs assez piquans: l'auteur donne un état approximatif des individus qui vivent à Londres & aux environs des produits d'une industrie plus ou moins criminelle. On conçoit qu'avec beaucoup de soins & de recherches, le secours des agens du gouvernement & une attention anglaise, on peut parvenir en effet à des résultats presque exacts sur cette matiere naturellement obscure. Voici ce tableau, au moins très-singulier.

| | |
|---|----------|
| Voleurs, égorgeurs de profession . . . | 2,000. |
| Receleurs connus, dont huit ou dix opulens. | 60. |
| Gens de mauvaise foi, vivant moitié du vol, moitié du travail | 8,000. |
| Faux monnoyeurs, juifs sans domicile, escroquant sur les petits marchés; receleurs de petits vols, voleurs sur les petites pieces de monnoie | 12,500. |
| Journaliers, domestiques qui commettent de petites infidélités; escrocs déguisés en marchands & ouvriers | 10,940. |
| Fraudeurs sur les poids & mesures, domestiques sans place par suite de leurs friponneries | 13,500. |
| Joueurs de profession | 2,000. |
| Dans Westminster seul, il y a quarante maisons de jeu, dont cinq sont tenues par des femmes du bon ton, qui reçoivent 50 guinées chaque soirée, outre le huitieme du profit de la banque. | |
| Prodigues, roués, jeunes gens dissolus. . | 3,000. |
| Gens qui tiennent des lieux de débauche. | 2,000. |
| Femmes prostituées | 5,000. |
| Etrangers sans ouvrage, ménétriers ambulans, vagabons, mendiens | 7,500. |
| <hr/> | |
| Total | 115,000. |

L'auteur évalue le montant des vols de tout genre, grands & petits, commis annuellement à Londres, à 50 millions, argent de France. Rien de si curieux que le dénombrement de tous les moyens, de toutes les causes de ce vaste système de déprédation. Cet ouvrage contient des vues très-intéressantes sur le perfectionnement de la police, sur l'amélioration du code pénal, & sur les moyens d'appliquer les condamnés à diverses occupations, & de consoler ainsi la société & l'hu-

manité en rendant les punitions utiles & en substituant le travail à la mort.

Après avoir montré le tableau de l'immoralité de Londres, il seroit utile d'en rapprocher celui des capitales des autres états de l'Europe, & d'apprendre ainsi à fixer son opinion sur ces agglomérations d'hommes, dont les gouvernemens ont bien plus souvent à rougir qu'à être fiers.

PHYSIQUE.

Tandis que Garnerin inventoit le moyen de tomber des nues sans se faire mal, Blanchard qui l'a précédé dans la carriere aérienne, revenoit d'Amérique & annonçoit qu'il a trouvé le secret de diriger les ballons par le moyen des courans d'air dont les directions varient suivant les différentes régions de l'atmosphère. Cette découverte est le fruit de 45 ascensions. Blanchard doit incessamment partir du Havre en ballon, aller déjeuner au Petit-Andely, son pays natal, & venir dîner à Paris.

Garnerin plaide, le 11 de ce mois, au tribunal de police correctionnelle contre les entrepreneurs du jardin Biron, qui l'ont accusé d'avoir trompé le public, à l'aide d'expériences chimériques, lors de la première de ses expériences qui n'a pas réussi. Réal sera son défenseur officieux.

Garnerin est jeune; il nous apprend qu'il a conçu l'idée de son parachute dans la forteresse de Bade, en Autriche, où il a été prisonnier d'état. Il déclare que, malgré les applaudissemens qu'il a recueillis, sa dernière expérience au parc Mousseaux n'a pas été aussi parfaite qu'il l'espéroit, parce qu'il n'a eu que trois jours & deux nuits pour construire son parachute, & qu'il a en conséquence été obligé de supprimer beaucoup d'agrès nécessaires à sa sûreté.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen VILLERS.

Séance du 5 brumaire.

Léonard Bourdon adresse au conseil une pétition, par laquelle il l'invite à s'occuper de l'éducation commune & de l'établissement des hospices pour les orphelins des défenseurs de la patrie & des enfans abandonnés.

Puissent nos législateurs, dit le pétitionnaire, considérer que nous sommes à la neuvième année de la révolution, & que, par la fatalité des circonstances, il n'a encore rien été fait pour assurer aux enfans de tous les citoyens, la jouissance du droit que chacun d'eux a reçu de la nature, d'obtenir également les moyens nécessaires au développement de ses facultés naturelles, pour assurer à la France le bienfait de l'éducation commune!

Puissent-ils mériter eux-mêmes, par une loi que l'intérêt du peuple sollicite, la reconnaissance nationale; préparer ainsi l'extinction de tous les préjugés, de toutes les factions; donner aux passions naissantes leur direction vers le bonheur général; assurer les destinées de la république, & faire de la France, libre, la plus heureuse famille de l'Univers!

Cette pétition est renvoyée à la commission d'instruction.

Un rentier demande à être autorisé à payer ses créanciers avec les bons qu'il recevra de la trésorerie.

Rouzet demande le renvoi à une commission chargée déjà d'examiner une même question.

Armand & Philippes-Delleville combattent cette proposition ; ils font sentir combien il y auroit de dangers à donner aux bons dont il s'agit un cours forcé : ils demandent l'ordre du jour & le rapport de l'arrêté en vertu duquel la commission dont on vient de parler a été créée.

Ces propositions sont adoptées.

Portier (de l'Oise) présente un état de la situation de la comptabilité : il sera imprimé.

Une assez vive agitation regnoit dans le conseil ; le bruit s'étoit répandu que la paix avec l'empereur étoit signée : on attendoit un message du directoire. Il arrive ; tout le monde se met en place ; le plus grand silence regne dans la salle & les tribunes. Un secrétaire lit le message ; le voici :

« Citoyens représentans, le directoire exécutif vient d'arrêter & de signer un traité de paix définitif, conclu le 26 vendémiaire de l'an 6 de la république française, une & indivisible (17 octobre 1797, vieux style), avec l'empereur, roi de Bohême & de Hongrie, négocié au nom de la république française par le citoyen Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, fondé de pouvoirs du directoire exécutif ; & au nom de l'empereur, par le marquis de Gallo, le comte de Cobentzel, le comte de Meerfeldt & le baron Degelmann, fondés des pleins pouvoirs de l'empereur.

» Le directoire exécutif le soumet à la ratification du corps législatif ».

A peine la lecture de ce message est-elle achevée, que la joie la plus vive éclate de toutes parts ; tous les députés & les spectateurs sont debout, les chapeaux en l'air, & la salle retentit long-tems & à plusieurs reprises des cris de *vive la république, vive nos braves armées.*

Jean Debry a la parole : Qu'il nous soit permis, dit-il, de nous féliciter de l'heureuse nouvelle qui vient de nous être annoncée ; nous, si long-tems calomniés avant le 18 fructidor, & qu'on accusoit de l'horrible projet de vouloir la continuation de la guerre ; nous qui, à chaque nouvelle victoire remportée par nos invincibles guerriers, méliions le vœu de la paix aux expressions de notre gratitude.

Citoyens, voilà la paix ! Nous pourrions enfin réparer les maux, appaiser les souffrances que la révolution a causées ; nous jouirons des fruits de ces arbres de la liberté, arrosés de tant de sang & de larmes.

Et vous, généreux soldats, l'objet de l'admiration de l'Europe & de la nôtre, l'objet de notre éternelle reconnaissance, vous allez rentrer dans vos familles, la tête couronnée de lauriers. Vous & votre immortel général, vous êtes les vainqueurs, vous êtes plus, vous êtes les pacificateurs de l'Europe ; vous avez bien mérité de la patrie & de l'humanité. Vous allez être rendus à vos peres, à vos meres, à vos compagnes, à vos amis : le fils pourra fermer les yeux à sa mere, tandis qu'un pere alloit souvent pleurer sur la tombe de son fils ! salut à la paix !

Un seul gouvernement repousse encore les propositions de paix ; je ne dis pas une nation, elles sont toutes respectables ; aucune n'a intérêt d'être l'ennemie de l'autre.

Mais si ce gouvernement persiste, il apprendra bientôt que le despotisme retombe sur ceux qui l'exercent.

Ne mêlons point de regrets à l'allégresse publique ; que le traité de paix sera examiné, je renouvellerai la proposition que j'ai faite lors de la signature des préliminaires, que le jour où le sang a cessé de couler sur le continent, soit un jour de fête annuel dans toute la république. Je demande qu'une commission, chargée de faire son rapport sur cette proposition, soit recréée.

Cette proposition est adoptée. Le discours de Jean Debry sera imprimé & distribué au nombre de six exemplaires.

Sur la motion de Riou & autres membres, le conseil déclare que toutes les armées de la république n'ont cessé de bien mériter de la patrie.

Les cris de vive la république recommencent.

Le conseil se forme en comité général pour entendre la lecture du traité de paix.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 5 brumaire.

Le conseil reçoit un message du directoire exécutif qui lui annonce qu'il vient d'envoyer au conseil des cinq-cents le traité de paix conclu avec l'empereur.

Les cris de vive la république, vivent nos armées, retentissent de toutes parts & la séance est levée.

Bourse du 5 brumaire.

| | |
|---|---|
| Amsterd.....57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{2}$. | Lausan.....1 $\frac{3}{4}$ 2 b., $\frac{1}{2}$ b. |
| Idem cour.....55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{2}$. | Lond.26 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 26 l. 15 s. |
| Hamb.198 $\frac{1}{2}$, 196, 194 $\frac{1}{2}$, 194. | Inscr.9 l., 9 l. 5 s., 10 l., 10 l. |
| Madrid....12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 13 l. | 5 s., 9 l. 15 s., 10 l. |
| Mad. effect.....15 l. | Bon $\frac{3}{4}$, 7 l. 10 s., 8 l. 5 s., 7 l. |
| Cadix....12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 13 l. | 15 s., 17 s. $\frac{1}{2}$, 15 s. |
| Cad. effect.....15 l. | Bon $\frac{1}{4}$55 l., 50 l. perte. |
| Gènes.....96, 94. | Or fin.....104 l. |
| Livournc.103 $\frac{1}{2}$, 102, 102 $\frac{1}{2}$. | Ling. d'arg.....50 l. 7 s. $\frac{1}{2}$. |
| Lyon..... $\frac{1}{4}$ b. 15 j. | Piastre.....5 l. 8 s. $\frac{1}{2}$. |
| Marseille.....pair 25 j. | Quadruple.....80 l. 10 s. |
| Bordeaux.....pair 15 j. | Ducat d'Hol.....11 l. 10 s. |
| Montpellier..... $\frac{1}{2}$ pert. | Souverain.....34 l. 5 s. |
| Bâle.....3 $\frac{1}{2}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ o. | Guinée.....25 l. 6 s. |
| Esprit $\frac{3}{4}$, 590 à 595 l. — Eau-de-vie 22 deg., 400 à 420 l. | |
| — Huile d'olive, 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martin., 2 liv. 4 s., 5 s. | |
| — Idem St-Domingue, 2 l. 2 s., 3 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 5 s., 11 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 3 s., 6 s. — Sucre de Marseille, 16 s. 9 d. à 17 s. — Coton du Levant, 1 l. 16 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 liv. 4 s. — Sel, 4 liv. 5 à 10 s. | |

ALMANACH DU COMMERCE DE LA VILLE DE PARIS, pour l'an 6 de la république française, un vol. in-8°. de près de 800 pages. Prix, 4 livres broché & 5 livres pour les départemens, franc de port. A Paris, au bureau de la Feuille du Marchand, rue J. J. Rousseau, n° 12 & 351.

Les divers objets que renferme cet ouvrage utile & rédigé avec soin, le rendront recommandable aux citoyens de tous les états. Cependant il est plus particulièrement intéressant à ceux qui sont attachés au commerce & aux affaires ; les négocians, les gens d'affaires des départemens, les étrangers qui sont en relation avec Paris, accueilleront sûrement un ouvrage fait pour faciliter leur correspondance avec cette ville.

J. J. MARCEL.